

Le NPA soutient le rassemblement organisé par le Collectif d'information et de recherche cannabique (

Le mardi 18 juin 2019 de 18 h à minuit, Parc des berges, Lyon 7e.

(Entrée : rue Jonas Salk, métro B Stade de Gerland, tram T1 Halle Tony Garnier)

Musical entertainment by Bredda Soundsystem & friends.

Buvette, stands d'information, prise de parole.

Un nombre croissant de pays actent l'échec des politiques des drogues répressives et engagent des ré



À l'international, l'événement majeur de l'année est la légalisation du cannabis récréatif au Canada : en six mois, le nombre de nouveaux usagers a certes augmenté (50 % ont 45 ans et +), mais on constate ni hausse des accidents ni impact au travail... L'opinion s'inquiète de l'accès futur des jeunes aux produits comestibles du cannabis (sur le marché en automne). Aux États-Unis, l'usage récréatif est autorisé dans un 10e État, le Michigan, et un 11e, l'Illinois, et bientôt à New York, en Floride, au New Hampshire, au Nouveau Mexique, au Connecticut. Plébiscitée par l'opinion américaine (favorable à 61 %), la légalisation du cannabis génère des profits et un nombre record d'emplois légaux...

Le Mexique prévoit une « stricte régulation » du cannabis ; en Colombie, des députés d'opposition élaborent une proposition de loi. Par ailleurs, l'usage personnel est autorisé en Géorgie, à Guam et en Afrique du Sud (loi en cours). Les Îles Mariannes du Nord légalisent usage et culture, la Nouvelle-Zélande via un référendum l'an prochain et le Luxembourg d'ici 2 ans. La Suisse autorise des « essais contrôlés » d'usage et les Pays-Bas expérimentent des projets pilotes de culture légale. Israël Enfin, 9 pays d'Afrique (Afrique du Sud, Zimbabwe, Lesotho, Nigeria, Maroc, Malawi, Ghana, Eswatini (ex-Swaziland) et Zambie) devraient légaliser d'ici 4 ans, selon un rapport de Prohibition Partners.

Le cannabis médical (CM) poursuit son essor : avec l'Utah (effectif en 2020) et le Missouri, 33 États américains autorisent désormais son usage, comme le Royaume-Uni, l'Italie, le Luxembourg, la Lituanie, l'Ukraine ; l'Irlande et la Roumanie l'envisagent ; le Parlement européen vote une résolution invitant les États membres à réviser leur législation ; Croatie et Grèce légalisent sa culture ; Portugal, Chypre, deux îles des Caraïbes, les Îles Mariannes du

Nord et la Nouvelle-Zélande légalisent l'usage et la culture ; la Belgique crée une Agence fédérale du cannabis ; Israël, Danemark et Uruguay autorisent l'exportation de CM. En Afrique, après le Lesotho en 2017, le Zimbabwe octroie des licences de production ; en Asie, des États pourtant très répressifs se lancent dans la course, certains en collaboration avec Israël : la Corée du Sud est la première à autoriser (strictement) l'usage, la Thaïlande projette de légaliser usage et culture, la Malaisie en débat ; en Chine, l'industrie du cannabis croît rapidement. Le marché mondial du CM s'élèverait à 49 Mds d'\$ en 2025, 5 fois plus qu'en 2015, selon une étude.

La France, elle, est championne d'Europe (et 6e mondiale) pour l'usage de cannabis récréatif (CR) — drogue la plus consommée : 45 % d'expérimentateurs chez les adultes, 11 % d'utilisateurs dans l'année et 6 % dans le mois, selon l'OFDT (2019), qui note un vieillissement des consommateurs et une baisse de l'usage chez les jeunes. Mais la France est aussi championne de la pénalisation et de la répression : 200.000 interpellations par an pour infraction aux stupéfiants (cannabis à 80 %), soit une toutes les 3 minutes... suivies de 67.500 condamnations (tendance à la hausse) qui sanctionnent massivement l'usage par des amendes.

Pas suffisant, semble-t-il : une amende forfaitaire délictuelle de 200 € est instituée afin de « mieux » réprimer l'usage... Et le Conseil constitutionnel ne trouve rien à redire. Une mesure sans effet sur l'usage et le trafic, mais calibrée pour la politique du chiffre, basée sur une répression dispendieuse (1,13 Mds d'€ par an), inefficace et discriminatoire, qui cible les jeunes perçus comme non blancs dans les quartiers populaires, comme le dénoncent aussi des agents de la répression eux-mêmes, au sein du collectif « Police contre la prohibition » (PCP). Les nuisances dues au trafic conduisent la mairie de Villeurbanne (Rhône) à organiser des débats sur le sujet : 72 % des participants se disent favorables à la légalisation du cannabis. Celle-ci est également soutenue par les députés C. Janvier (LREM) et F.-M. Lambert (EELV), et le maire (LR) de Châteauroux, Gil Avérou. Mais pas d'évolution législative en vue.

L'autorisation du cannabis thérapeutique serait-elle en bonne voie ? Soutenu à 91 % par l'opinion, des dirigeants et une grande majorité d'élus lors d'un débat au Sénat, le CM fait l'objet d'un premier avis favorable par l'Agence nationale pour la santé (ANSM) via son comité d'experts (CSST), qui étudie les modalités d'une expérimentation d'ici fin 2019, sous la vigilance active des patients, fédérés dans un nouveau collectif, "Espoir (Im)patient".

Pour soutenir avec attention les avancées en cours tout en rappelant la nécessité d'une réforme globale de la loi, nous invitons donc le plus grand nombre à venir participer à l'Appel du 18 joint, le mardi 18 juin 2019 de 18 h à minuit, Parc des berges, Lyon 7e.